



comptes postaux et bancaires

Par **Gavroche**, le **07/09/2010** à **18:06**

Nous sommes 5 enfants majeurs - Notre père est décédé en 2002 - Notre mère est en vie (âgée de 87 ans) Seuls 2 enfants ont eu procuration sur les comptes. Ces 2 enfants ont retirés en grande partie l'argent des comptes malgré nos demandes ils refusent de nous communiquer toutes les informations nécessaires . Nous les 3 autres voulont connaître qu'elle est la situation des comptes depuis le décès de notre père auprès de la Poste où ce trouvait l'argent. Nous voudrions aussi connaître les ressources de notre mère auprès des organismes de retraites et aux services des impôts. Ces démarches ont pour nous un but de légalité et de respect de la Loi.

Merci de nous indiquer les formalités à accomplir afin de pouvoir obtenir auprès des organismes compétents nos demandes.

Par **Domil**, le **08/09/2010** à **00:55**

Tant que votre mère est vivante, vous n'avez aucun droit. Les organismes financiers n'ont pas le droit de vous donner le moindre renseignement.

Votre seule possibilité, si le contexte est celui-là, est une demande de mise sous curatelle ou sous tutelle.